
SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 MAI 2022

Législature 2020 - 2025

Bureau du Conseil municipal

Mme Paola DI ROMANO TORRES LEON (Alternative communale), Présidente

M. Roland SUTTER (PLR), vice-Président

M. Julien LEVY (Vert'libéraux), 1^{er} SecrétaireM. Anthony GIANNASI (PDC), 2^{ème} Secrétaire**Membres du Conseil municipal**

M. Pierre AMBROSETTI (PLR)	<i>excusé</i>	M. Jean-Marie HAINAUT (PLR)	
Mme Ladan AZARM AZARPEY (PLR)		M. André KAELIN (PDC)	
M. Darius AZARPEY (PLR)		Mme Béatrice LEITNER-RIAT (PDC)	
M. Norberto BIRCHLER (PLR)		M. Marc OBERSON (PDC)	
Mme Christine BOUVIER (PLR)		Mme Patricia REYMOND (PLR)	
M. Philippe CORBAT (PLR)		Mme Ruth VESTI (PDC)	
M. Emmanuel CURTET (PDC)		M. Laurent WISLER (Alternative communale)	
M. François FREY (PLR)		M. Guy ZWAHLEN (PLR)	
Mme Fabienne GAUTIER (PLR)		M. Stephan ZWETTLER (PLR)	<i>excusé</i>
M. Sébastien GINDRAUX (Vert'libéraux)			

Membres du Conseil administratif

M. Philippe THORENS (PDC), Maire

M. Marcel GOEHRING (PLR), Conseiller administratif

Mme Carole LAPAIRE (PLR), Conseillère administrative

Mme la Présidente ouvre la séance à 20h00. Elle salue les membres du Conseil administratif et du Conseil municipal, le public, ainsi que le personnel administratif. Elle souhaite à toutes et tous une cordiale bienvenue à cette séance.

Elle annonce que MM. AMBROSETTI et ZWETTLER sont excusés.

Adjonction à l'ordre du jour

Mme la Présidente rappelle qu'un courriel a été envoyé à tous les membres du Conseil municipal expliquant qu'une adjonction à l'ordre du jour serait proposée ce soir, afin d'ajouter la délibération relative au crédit d'engagement complémentaire de 60 F, destiné à couvrir le dépassement du crédit relatif à l'acquisition d'un camion type MEILI, d'un tracteur-tondeuse type ISEKI et d'un véhicule utilitaire de type NISSAN e-NV200 pour le service de la voirie, qui doit faire partie des textes votés dans le cadre du vote des comptes 2021. Cette délibération sera votée avant celle relative aux comptes 2021 de la commune.

Comme il n'y a pas de questions, **Mme la Présidente** soumet au vote la décision suivante : « Que celles et ceux qui acceptent d'ajouter à l'ordre du jour la délibération relative au crédit d'engagement complémentaire de 60 F, destiné à couvrir le dépassement du crédit relatif à l'acquisition d'un camion type MEILI, d'un tracteur-tondeuse type ISEKI et d'un véhicule utilitaire de type NISSAN e-NV200 pour le service de la voirie, lèvent la main. »

Par 19 oui et 1 abstention, le Conseil municipal accepte d'ajouter à l'ordre du jour la délibération relative au crédit d'engagement complémentaire de 60 F, destiné à couvrir le dépassement du crédit relatif à l'acquisition d'un camion type MEILI, d'un tracteur-tondeuse type ISEKI et d'un véhicule utilitaire de type NISSAN e-NV200 pour le service de la voirie.

1. COMMUNICATIONS DU BUREAU DU CONSEIL MUNICIPAL

Hommage en l'honneur de Monsieur Claude Lacour

Mme la Présidente annonce le décès de M. Claude Lacour, survenu le 27 avril dernier. M. Lacour fut Conseiller municipal du 1^{er} mai 1991 au 31 mai 1995 au sein du parti Libéral. Il a été Président du Conseil municipal l'année de législature 1991-1992 et a siégé au sein des commissions des Finances et réclamation en tant que Président, et Sports, culture et loisirs en tant que membre.

De la part des Autorités communales, elle transmet ses plus sincères condoléances à la famille. Elle demande à l'Assemblée de se lever, afin de respecter une minute de silence en son honneur.

Présentation nouvelle collaboratrice

Mme la Présidente passe la parole à M. THORENS qui présente une nouvelle collaboratrice engagée, à 50 %, en tant qu'assistante administrative au sein du service des affaires sociales.

Il lui souhaite la plus cordiale bienvenue au sein de l'administration communale.

Applaudissements.

Course des Conseillers à Bernex

Mme la Présidente félicite MM. AZARPEY, SUTTER et ZWAHLEN pour leur participation à la course des Conseillers à Bernex, le samedi 30 avril dernier.

Applaudissements.

Sécurité informatique - documents à lire et à signer

Mme la Présidente informe, suite aux problématiques de sécurité informatiques actuelles, notamment dans les institutions publiques, que le Service informatique des communes genevoises (Siacg) a réadapté sa politique de sécurité et de nouvelles directives relatives à l'utilisation de l'environnement informatique Siacg.

Elle indique que ces documents seront envoyés par le Secrétariat par messagerie et prie les membres du Conseil municipal d'en prendre connaissance, puis de retourner le formulaire signé au Secrétariat du Conseil municipal, d'ici au 7 juin prochain.

Courriers FC ST-Paul

Mme la Présidente rappelle que les membres du Conseil municipal ont été invités à consulter un échange de courriers entre le FC St-Paul et le Conseil municipal de la commune de Meinier au sujet de l'occupation du Centre sportif de Rouelbeau. Ces courriers ont été mis à disposition sur CMNet avec les documents annexes de cette séance.

Courrier de l'entreprise Serrurerie 2000 Immo SA

Mme la Présidente informe que le bureau a pris connaissance d'un courrier de l'entreprise Serrurerie 2000 Immo SA, adressé à la Fondation de la Pallanterie, concernant des négociations relatives à l'attribution d'un droit de superficie sur une des parcelles de la nouvelle zone Pallanterie-Sud.

Etant donné qu'il s'agit de négociations en cours pour lesquelles le Conseil de fondation est compétent et que ce dernier est composé pour moitié de représentants du Conseil municipal et du Conseil administratif de Collonge-Bellerive, y compris de membres siégeant dans ces deux autorités, le bureau du Conseil municipal, comme le Conseil administratif, estiment qu'il revient uniquement au Conseil de fondation de poursuivre les discussions avec cette entreprise.

Elle indique que le bureau du Conseil municipal a demandé au Conseil administratif d'apporter une réponse dans ce sens à cette entreprise.

Mme la Présidente passe au point suivant de l'ordre du jour.

2. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 26 AVRIL 2022

Mme la Présidente demande s'il y a des questions ou des remarques concernant ce procès-verbal. Comme ce n'est pas le cas, elle demande à l'assemblée d'approuver ce procès-verbal.

Par 18 oui et 2 abstentions, le Conseil municipal approuve le procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 26 avril 2022.

Mme la Présidente aborde le point suivant de l'ordre du jour.

3. ELECTION DES MEMBRES DU BUREAU DU CONSEIL MUNICIPAL POUR LA PERIODE 2022-2023

Mme la Présidente rappelle que les Conseillers municipaux absents lors de cette séance restent néanmoins éligibles.

Elle rappelle que selon le chapitre 4, article 10 du règlement du Conseil municipal, l'élection des membres du bureau se déroule à bulletin secret. Puis, elle énonce le nombre de postes à élire, soit 4 : Président-e, vice-Président-e, 1^{er} Secrétaire et 2^{ème} Secrétaire.

Elle rappelle également que, selon l'article 72 du règlement du Conseil municipal, les bulletins contenant toute autre mention que les nom et prénom, les suffrages donnés à une personne inéligible, les suffrages donnés plus d'une fois à la même personne et les bulletins blancs, sont considérés comme nuls.

Elle désigne MM. CORBAT et GINDRAUX comme scrutateurs. Ils procéderont au dépouillement et elle indique également que les bulletins seront distribués et récoltés par l'administration communale.

Election : Présidence du Conseil municipal

Mme la Présidente sollicite les propositions des groupes politiques pour le poste de Président-e.

Au nom du groupe PLR, **M. HAINAUT** propose la candidature de M. SUTTER.

Comme il n'y a pas d'autres propositions, **Mme la Présidente** passe au vote à bulletin secret.

Elle rappelle à l'assemblée d'inscrire le nom du candidat lisiblement, sans autre annotation.

Les bulletins de vote sont distribués, puis recueillis dans l'urne prévue à cet effet.

Une fois le dépouillement terminé, les scrutateurs transmettent le résultat à Mme la Présidente.

Mme la Présidente déclare que sur 21 bulletins distribués, 21 ont été récoltés, dont 20 sont valables ; la majorité absolue est donc de 11. Elle donne le détail du vote : 20 voix en faveur de M. SUTTER et 1 bulletin blanc (bulletin nul).

Par 20 voix, M. Roland SUTTER est élu Président du Conseil municipal.

Applaudissements en l'honneur de M. SUTTER.

Election : vice-Présidence du Conseil municipal

Mme la Présidente sollicite les propositions des groupes politiques pour le poste de vice-Président-e.

Au nom du groupe PDC, **M. CURTET** propose la candidature de M. GIANNASI.

Comme il n'y a pas d'autres propositions, **Mme la Présidente** passe au vote à bulletin secret.

Les bulletins de vote sont distribués, puis recueillis dans l'urne prévue à cet effet.

Une fois le dépouillement terminé, les scrutateurs transmettent le résultat à Mme la Présidente.

Mme la Présidente déclare que sur 21 bulletins distribués, 21 ont été récoltés, dont 20 sont valables ; la majorité absolue est donc de 11. Elle donne le détail du vote : 19 voix en faveur de M. GIANNASI, 1 voix en faveur de M. ZWAHLEN et 1 bulletin blanc (bulletin nul).

Par 19 voix, M. Anthony GIANNASI est élu vice-Président du Conseil municipal.

Applaudissements en l'honneur de M. GIANNASI.

Election : 1^{er} secrétaire du Conseil municipal

Mme la Présidente sollicite les propositions des groupes politiques pour le poste de 1^{er} secrétaire.

Au nom du groupe Vert'libéral, **M. GINDRAUX** propose la candidature de M. LEVY pour ce poste.

Comme il n'y a pas d'autres propositions, **Mme la Présidente** passe au vote à bulletin secret.

Les bulletins de vote sont distribués, puis recueillis dans l'urne prévue à cet effet.

Une fois le dépouillement terminé, les scrutateurs transmettent le résultat à Mme la Présidente.

Mme la Présidente déclare que sur 21 bulletins distribués, 21 ont été récoltés, dont 20 sont valables ; la majorité absolue est donc de 11. Elle donne le détail du vote : 18 voix en faveur de M. LEVY, 1 voix en faveur de Mme GAUTIER, 1 voix en faveur de M. WISLER et 1 bulletin blanc (bulletin nul).

Par 18 voix, M. Julien LEVY est élu 1^{er} secrétaire du Conseil municipal.

Applaudissements en l'honneur de M. LEVY.

Election : 2^{ème} secrétaire du Conseil municipal

Mme la Présidente sollicite les propositions des groupes politiques pour le poste de 2^{ème} secrétaire.

Mme la Présidente cède la présidence au vice-Président afin de proposer, au nom du groupe Alternative communale, la candidature de M. WISLER.

Mme la Présidente reprend la présidence. Comme il n'y a pas d'autres propositions, elle passe au vote à bulletin secret.

Les bulletins de vote sont distribués, puis recueillis dans l'urne prévue à cet effet.

Une fois le dépouillement terminé, les scrutateurs transmettent le résultat à Mme la Présidente.

Mme la Présidente déclare que sur 21 bulletins distribués, 21 ont été récoltés, dont 21 sont valables ; la majorité absolue est donc de 11. Elle donne le détail du vote : 20 voix en faveur de M. WISLER et 1 voix en faveur de M. FREY.

Par 20 voix, M. Laurent WISLER est élu 2^{ème} secrétaire du Conseil municipal.

Applaudissements en l'honneur de M. WISLER.

Mme la Présidente annonce la composition du bureau pour l'année de législature 2022-2023 :

- M. Roland SUTTER (PLR), Président
- M. Anthony GIANNASI (PDC), vice-Président
- M. Julien LEVY (Vert'libéral), 1^{er} Secrétaire
- M. Laurent WISLER (Alternative communale), 2^{ème} Secrétaire

Mme la Présidente rappelle que les membres du bureau du Conseil municipal entreront en fonction le 1^{er} juin prochain et que sa première séance est fixée au jeudi 9 juin 2022, à 18h30.

A l'occasion de sa dernière séance en tant que Présidente du Conseil municipal, **Mme la Présidente** prononce le discours suivant.

« Cher Maire, Chère Conseillère administrative, Cher Conseiller administratif, Chères Conseillères municipales, Chers Conseillers municipaux,

Tout d'abord, je voudrais remercier Mme Tania Lazzarelli pour son soutien et l'immense travail qu'elle a fait pour nous et pour moi. Elle m'a aussi accordé beaucoup de son temps pour m'expliquer les procédures, préparer des discours ou des marches à suivre pour l'organisation des séances du Conseil municipal. Je remercie aussi Nathalie Girard Besson, qui nous a toujours donné des explications très claires quand nous avons des doutes.

J'ai appris beaucoup de choses durant cette année de présidence sur le fonctionnement, mais aussi sur moi-même et je vous remercie de m'avoir donné cette opportunité.

Je remercie mes collègues du bureau qui ont su me soutenir, ainsi que M. Sutter qui a dû me remplacer quand le covid a frappé à la porte de ma famille.

Et je n'oublie pas également de remercier tous les Conseillers municipaux, car ils font un travail remarquable.

Puis, je voudrais souligner que cela fait presque 20 ans ou plus qu'un représentant de gauche n'avait pas été élu à la présidence.

Seul hic, c'est que c'est déjà la fin et que s'est passé hyper vite.

Je regrette que durant ma présidence deux femmes aient démissionné du Conseil municipal et de laisser le Bureau sans une touche féminine. Les groupes politiques ont encore du travail de persuasion et d'action pour essayer d'arriver à la parité dans les Conseils municipaux.

Je vous invite à applaudir très fort tout le personnel de la mairie qui fait un travail exceptionnel et je souhaite à mon successeur beaucoup de bonheur à reprendre ce poste si significatif.

Merci encore de votre attention. »

M. HAINAUT souligne le courage du groupe Alternative communale d'avoir pris cette présidence pour sa deuxième année au sein du Conseil municipal et les félicite pour cet exercice.

Applaudissements.

Mme la Présidente passe ensuite au point suivant de l'ordre du jour.

4. PROPOSITION RELATIVE A L'ADMISSION DE CONSEILLERS MUNICIPAUX SUPPLEANTS AU SEIN DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE COLLONGE-BELLERIVE (SUITE A LA MODIFICATION DE LOI SUR L'ADMINISTRATION DES COMMUNES, ARTICLE 7)

Mme la Présidente rappelle que le Grand Conseil a approuvé le 3 septembre 2021 l'introduction d'un nouvel article dans la loi sur l'administration des communes (LAC), qui est entré en vigueur le 6 novembre 2021. Cette nouvelle disposition donne la possibilité de disposer de membres suppléants dans les Conseils municipaux.

Elle indique que le Conseil municipal est maintenant amené à se prononcer sur ce choix, étant précisé que si cette proposition est acceptée, la commission Juridique et naturalisations devra étudier les différentes modalités, puis réviser le Règlement du Conseil municipal pour y inclure ce point. Une fois celui-ci finalisé, il devra être approuvé par le biais d'une délibération.

Elle demande s'il y a des questions ou des remarques et passe la parole à M. HAINAUT.

M. HAINAUT pense qu'il n'y a pas meilleure séance que celle-ci pour discuter de ce sujet, alors qu'il vient de se dérouler un moment extrêmement démocratique et emblématique de la politique milicienne avec l'élection des membres du bureau qui prendront la responsabilité de la gestion de la commune.

Il indique que cette politique de milice est un volet cher au groupe PLR, car il représente des valeurs démocratiques enviées par plusieurs pays voisins. L'engagement politique demande un effort personnel et demande aussi des sacrifices par rapport à son emploi du temps ; il pense que tous les membres de cette assemblée savent ce que signifie l'engagement dans une commune.

Il relève qu'il est fort agréable de siéger au sein du Conseil municipal de Collonge-Bellerive, ce qui n'est pas le cas dans tous les Conseils municipaux. Il souligne que cet engagement citoyen et politique est récompensé principalement par le plaisir de siéger, car il pense que ce n'est pas les faibles indemnités perçues qui motivent les membres ici présents à s'engager dans cette voie.

S'agit-il d'un modèle actuel ou plutôt désuet ? Est-ce que ce modèle doit être revu ? Il indique que ces questions ont été discutées au sein PLR pour arriver à la conclusion qu'il est difficile de rester sourd et aveugle aux évolutions de la société, au poids que prennent les responsabilités familiales et professionnelles et que l'augmentation de ces contraintes professionnelles ne doit pas rendre illusoire cet idéal de politique milicienne.

Il indique que le groupe PLR estime que d'introduire une fonction de suppléant au sein du Conseil municipal, dans un cadre qui devra être défini, est probablement une manière de permettre que ce modèle politique, cher à son groupe, reste d'actualité et ne soit pas rendu complètement illusoire par le fait qu'en fonction des agendas chargés, il soit difficile de participer à l'ensemble des séances.

Il conclut en disant que le groupe PLR est favorable à ce que ce projet soit analysé par la commission Juridique et naturalisations, afin de lui donner un cadre et ainsi doter la commune d'un nouvel outil moderne et adapté à la vie d'aujourd'hui.

Au nom de l'Alternative communale, **M. WISLER** relève l'adhésion de son groupe au principe des Conseillers municipaux suppléants et est satisfait de la position du groupe PLR. En tant que Président de la commission Juridique et naturalisations, il se réjouit d'en parler et d'en débattre en commission.

Au nom du groupe PDC, **M. CURTET** indique qu'il se réjouit de la prise de position du groupe PLR qui est majoritaire dans cet hémicycle et rappelle que le groupe PDC soutient ce projet depuis le début.

Au nom du groupe Vert'libéral, **M. LEVY** partage le même avis et remercie les autres groupes politiques de soutenir cette proposition que soutient son parti.

Comme il n'y a plus d'interventions, **Mme la Présidente** soumet au vote la proposition suivante : « Que celles et ceux qui acceptent la proposition relative à l'admission de Conseillers municipaux suppléants au sein du Conseil municipal de la commune de Collonge-Bellerive (suite à la modification de loi sur l'administration des communes, article 7), lèvent la main. »

A l'unanimité (20 oui), le Conseil municipal accepte la proposition relative à l'admission de Conseillers municipaux suppléants au sein du Conseil municipal de la commune de Collonge-Bellerive (suite à la modification de loi sur l'administration des communes, article 7).

Applaudissements.

Mme GAUTIER rappelle qu'il a été proposé de renvoyer ce sujet en commission Juridique et naturalisations, elle demande donc de faire voter ce renvoi.

Mme la Présidente soumet au vote la décision suivante : « Que celles et ceux qui acceptent de renvoyer l'étude du projet de Conseillers municipaux suppléants au sein du Conseil municipal de la commune de Collonge-Bellerive en commission Juridique et naturalisations, lèvent la main. »

A l'unanimité (20 oui), le Conseil municipal accepte de renvoyer l'étude du projet de Conseillers municipaux suppléants au sein du Conseil municipal de la commune de Collonge-Bellerive en commission Juridique et naturalisations.

Mme la Présidente passe au point suivant de l'ordre du jour.

5. RAPPORTS DES COMMISSIONS

- Culture et loisirs du 4 mai 2022

Mme la Présidente demande s'il y a des questions ou des remarques concernant ce rapport et passe la parole à M. THORENS.

Rénovation de la tour d'Hermance – subvention

Concernant la rénovation de la tour d'Hermance, **M. THORENS** rappelle que la commission Culture et loisirs avait préavisé favorablement un soutien, mais attendait un retour d'information quant au montant espéré par les porteurs de ce projet. Renseignements pris, il indique que tout montant serait évidemment le bienvenu et qu'un appel de fonds auprès des habitants de la commune d'Hermance allait être fait, en plus du montant de 150'000 F attribué par cette commune. Il ajoute qu'une commune de la région aurait voté une subvention de 20'000 F. Il précise qu'une fois cette tour rénovée, elle sera accessible au public, aux écoles, ...

Il propose de voter une subvention d'un montant de 9'000 F et donc de voter un amendement.

Mme la Présidente donne la parole à M. CORBAT.

M. CORBAT remercie pour ces explications. Etant donné qu'il s'agit d'un site médiéval reconnu, le groupe PLR propose de s'aligner sur les autres communes avoisinantes et d'attribuer un montant de 20'000 F.

M. THORENS remercie pour cette proposition et rend attentif que si ce montant devait être accepté, cela induira un dépassement budgétaire.

Comme il n'y a plus d'interventions, **Mme la Présidente** demande à l'assemblée d'approuver ce rapport.

A l'unanimité (20 oui), le Conseil municipal approuve le rapport de la commission Culture et loisirs du 4 mai 2022

Mme la Présidente procède ensuite au vote de l'amendement avec la proposition d'attribuer un montant de 20'000 F.

A l'unanimité (20 oui), le Conseil municipal accepte cet amendement.



Applaudissements.

Mme la Présidente demande à Mme LEITNER-RIAT de lire le préavis de la commission, tel qu'amendé.

Après lecture des préavis, et comme il n'y a pas de questions, **Mme la Présidente** soumet au vote la décision suivante : « Que celles et ceux qui acceptent d'octroyer une subvention PATRIMOINE d'un montant de 20'000 F destinée à la rénovation de la tour d'Hermance, lèvent la main. »

A l'unanimité (20 oui), le Conseil municipal accepte d'octroyer une subvention PATRIMOINE d'un montant de 20'000 F destinée à la rénovation de la tour d'Hermance.

Rénovation du retable de l'église de Meinier - subvention

Mme la Présidente demande à Mme LEITNER-RIAT de lire le préavis de la commission relatif à l'octroi d'une subvention PATRIMOINE destinée à la rénovation du retable de l'église de Meinier.

Après lecture du préavis, et comme il n'y a pas de questions, **Mme la Présidente** soumet au vote la décision suivante : « Que celles et ceux qui acceptent d'octroyer une subvention PATRIMOINE d'un montant de 9'000 F destinée à la rénovation du retable de l'église de Meinier, lèvent la main. »

A l'unanimité (20 oui), le Conseil municipal accepte d'octroyer une subvention PATRIMOINE d'un montant de 9'000 F destinée à la rénovation du retable de l'église de Meinier.

Bourse culturelle 2022

Mme la Présidente rappelle que la commission Culture et loisirs est habilitée à attribuer seule la bourse culturelle. Elle donne la parole à la Présidente de la commission Culture et loisirs, Mme REYMOND.

Mme REYMOND fait part des lauréats de la bourse culturelle 2022. La commission a attribué :

- un montant de 4'800 F à M. Adrien Donzé pour son projet « Session musicale extérieure » ;
- un montant de 5'000 F à M. Romain Delachaux pour un projet musical ;
- un montant de 3'000 F à Mme Shana El Bez pour son projet littéraire « En toutes lettres ».

Soutien aux jeunes artistes genevois

Mme la Présidente demande à Mme LEITNER-RIAT de lire le préavis de la commission relatif au soutien aux jeunes artistes genevois.

Après lecture du préavis, et comme il n'y a pas de questions, **Mme la Présidente** soumet au vote la décision suivante : « Que celles et ceux qui acceptent de mandater une jeune spécialiste/curatrice qui pourrait accompagner la commune dans la pluralité de soutiens possibles aux jeunes artistes genevois, lèvent la main. »

Par 17 oui et 3 abstentions, le Conseil municipal accepte de mandater une jeune spécialiste/curatrice qui pourrait accompagner la commune dans la pluralité de soutiens possibles aux jeunes artistes genevois.

Mme la Présidente passe au rapport suivant.

- **Conjointe Sports et ad hoc Stade de la Californie du 12 mai 2022**

Mme la Présidente demande s'il y a des questions ou des remarques concernant ce rapport. Comme ce n'est pas le cas, elle demande à l'assemblée d'approuver ce rapport.

A l'unanimité (20 oui), le Conseil municipal approuve le rapport de la commission conjointe Sports et ad hoc Stade de la Californie du 12 mai 2022.

Réalisation de la zone d'accueil et de deux terrains multi-sports publics au stade de la Californie

Mme la Présidente demande à M. SUTTER de lire les préavis des commissions relatifs à la réalisation de la zone d'accueil et de deux terrains de sport du projet Henchoz.

Après lecture des préavis, et comme il n'y a pas de questions, **Mme la Présidente** soumet au vote la décision suivante : « Que celles et ceux qui acceptent l'ouverture d'un crédit d'engagement d'un montant de 1'700'000 F pour l'aménagement d'une infrastructure sportive publique au stade de la Californie (projet Henchoz), lèvent la main. »

A l'unanimité (20 oui), le Conseil municipal accepte l'ouverture d'un crédit d'engagement d'un montant de 1'700'000 F pour l'aménagement d'une infrastructure sportive publique au stade de la Californie (projet Henchoz).

Mise en synthétique du terrain A, ainsi que pour la réfection de la piste d'athlétisme au stade de la Californie

Mme la Présidente demande à M. SUTTER de lire le préavis des commissions relatif à la mise en synthétique du terrain A, ainsi que pour la réfection de la piste d'athlétisme.

Après lecture des préavis, et comme il n'y a pas de questions, **Mme la Présidente** soumet au vote la décision suivante : « Que celles et ceux qui acceptent l'ouverture d'un crédit d'étude et de réalisation d'un montant de 2'000'000 F pour la mise en synthétique du terrain A, ainsi que pour la réfection de la piste d'athlétisme, lèvent la main. »

A l'unanimité (20 oui), le Conseil municipal accepte l'ouverture d'un crédit d'étude et de réalisation d'un montant de 2'000'000 F pour la mise en synthétique du terrain A, ainsi que pour la réfection de la piste d'athlétisme.

« Subventions sociétés sportives hors commune »

Mme la Présidente demande à M. SUTTER de lire le préavis de la commission relatif à l'octroi d'un crédit budgétaire supplémentaire d'un montant de 5'000 F sur la ligne « Subventions sociétés sportives hors commune ».

Après lecture des préavis, et comme il n'y a pas de questions, **Mme la Présidente** soumet au vote la décision suivante : « Que celles et ceux qui acceptent l'octroi d'un crédit budgétaire supplémentaire d'un montant de 5'000 F sur la ligne « Subventions sociétés sportives hors commune », lèvent la main. »

A l'unanimité (20 oui), le Conseil municipal accepte l'octroi d'un crédit budgétaire supplémentaire d'un montant de 5'000 F sur la ligne « Subventions sociétés sportives hors commune.

Mme la Présidente passe au rapport suivant.

- **Finances du 16 mai 2022**

Mme la Présidente rappelle que cette séance, qui s'est déroulée la veille, avait pour unique sujet le traitement de la décision de l'Assemblée générale de l'Association des communes genevoises relative à l'octroi d'une subvention pour le financement de l'accueil des personnes sans abri en 2022 qui fait l'objet d'une résolution soumise au vote ce soir (point n°8).

Elle demande au Président de la commission des Finances, M. AZARPEY, de faire un résumé oral de cette commission et indique que le rapport sera approuvé lors de la prochaine séance plénière du mois de juin.

M. AZARPEY indique que les commissaires ont écouté avec attention les explications fournies par M. GOEHRING. Il explique que la forme avec laquelle la demande d'augmentation de participation financière a été soumise aux communes a conduit à une situation qui a poussé plusieurs d'entre-elles, toutes capacités financières confondues, à voter une résolution leur permettant d'exercer leur droit d'opposition auprès de l'Association des communes genevoises. Il ajoute que cela a d'ailleurs fait l'objet d'un article dans la Tribune de Genève, le 13 mai dernier.

Il informe que la commission a décidé de soutenir le Conseil administratif, afin de montrer sa désapprobation quant à la méthode employée par le canton, ainsi que par la présidence de l'Association des communes genevoises, tout en tenant compte du fait qu'il est presque certain que la majorité des communes acceptent cette décision. En conclusion, il informe que la commission des Finances s'est prononcée en faveur de l'exercice du droit d'opposition.

Mme la Présidente donne la parole à M. KAELIN.

M. KAELIN souhaite préciser que la commission n'a pas pris cette décision à l'unanimité, que le vote était partagé, mais la majorité s'est prononcée en faveur de l'exercice du droit d'opposition.

M. THORENS ajoute que le Conseil administratif est à disposition pour répondre aux éventuelles interrogations et précise qu'à ce jour douze communes ont exercé leur droit d'opposition.

A la question de M. GIANNASI de savoir combien de communes devaient faire opposition pour faire annuler cette décision, le Conseil administratif répond qu'il faut au moins les deux tiers des communes, soit 30, ou un tiers au moins des communes, si ces communes représentent au moins la moitié de la population du canton.

Comme il n'y a plus d'interventions, **Mme la Présidente** passe au point suivant de l'ordre du jour.

6. APPROBATION DES COMPTES 2021

Mme la Présidente demande s'il y a des remarques ou des questions sur les comptes 2021. Ce n'est pas le cas.

Résolution 22-02 : Proposition du Conseil administratif relative à l'approbation des comptes et du rapport de l'organe de révision de l'exercice 2021 du Groupement intercommunal du Centre Sportif de Rouelbeau

Mme la Présidente demande s'il y a des remarques ou des questions. Comme ce n'est pas le cas, elle soumet au vote l'entrée en matière : « Que celles et ceux qui acceptent l'entrée en matière sur cette résolution 22-02, lèvent la main. »

Par 19 oui et 1 abstention, le Conseil municipal accepte l'entrée en matière sur la résolution 22-02 relative à l'approbation des comptes et du rapport de l'organe de révision de l'exercice 2021 du Groupement intercommunal du Centre Sportif de Rouelbeau.

Mme la Présidente demande à M. LEVY de lire la résolution 22-02.

Après lecture de la résolution et comme il n'y a pas de questions, **Mme la Présidente** soumet au vote la résolution 22-02 : « Que celles et ceux qui approuvent la résolution 22-02, lèvent la main »

Par 19 oui et 1 abstention, le Conseil municipal accepte la résolution 22-02 relative à l'approbation des comptes et du rapport de l'organe de révision de l'exercice 2021 du Groupement intercommunal du Centre Sportif de Rouelbeau.



Délibération 22-06 : Proposition du Conseil administratif relative à l'approbation des comptes et du rapport de l'organe de révision de l'exercice 2021 de la Fondation Intercommunale des Terrains Industriels et Artisans de la Pallanterie

Mme la Présidente demande s'il y a des remarques ou des questions. Comme ce n'est pas le cas, elle soumet au vote l'entrée en matière : « Que celles et ceux qui acceptent l'entrée en matière sur cette délibération 22-06, lèvent la main. »

Par 19 oui et 1 abstention, le Conseil municipal accepte l'entrée en matière sur la délibération 22-06 relative à l'approbation des comptes et du rapport de l'organe de révision de l'exercice 2021 de la Fondation Intercommunale des Terrains Industriels et Artisans de la Pallanterie.

Mme la Présidente demande à M. LEVY de lire la délibération 22-06.

Après lecture de la délibération et comme il n'y a pas de questions, **Mme la Présidente** soumet au vote la délibération 22-06 : « Que celles et ceux qui approuvent la délibération 22-06, lèvent la main »

Par 19 oui et 1 abstention, le Conseil municipal accepte la délibération 22-06 relative à l'approbation des comptes et du rapport de l'organe de révision de l'exercice 2021 de la Fondation Intercommunale des Terrains Industriels et Artisans de la Pallanterie.

Délibération 22-07 : Proposition du Conseil administratif relative à l'approbation du rapport d'activité, des comptes et du rapport de l'organe de révision de l'exercice 2021 de la Fondation communale immobilière de Collonge-Bellerive.

Mme la Présidente demande s'il y a des remarques ou des questions. Comme ce n'est pas le cas, elle soumet au vote l'entrée en matière : « Que celles et ceux qui acceptent l'entrée en matière sur cette délibération 22-07, lèvent la main. »

A l'unanimité (20 oui), le Conseil municipal accepte l'entrée en matière sur la délibération 22-07 relative à l'approbation du rapport d'activité, des comptes et du rapport de l'organe de révision de l'exercice 2021 de la Fondation communale immobilière de Collonge-Bellerive.

Mme la Présidente demande à M. GIANNASI de lire la délibération 22-07.

Après lecture de la délibération et comme il n'y a pas de questions, **Mme la Présidente** soumet au vote la délibération 22-07 : « Que celles et ceux qui approuvent la délibération 22-07, lèvent la main »

Par 19 oui et 1 abstention, le Conseil municipal accepte la délibération 22-07 relative à l'approbation du rapport d'activité, des comptes et du rapport de l'organe de révision de l'exercice 2021 de la Fondation communale immobilière de Collonge-Bellerive.

Délibération 22-08 : Proposition relative à l'approbation d'un crédit d'engagement complémentaire de 60 F, destiné à couvrir le dépassement du crédit relatif à l'acquisition d'un camion type MEILI, d'un tracteur-tondeuse type ISEKI et d'un véhicule utilitaire de type NISSAN e-NV200 pour le service de la voirie.

Mme la Présidente demande s'il y a des remarques ou des questions et passe la parole à M. CURTET.

M. CURTET ne comprend pas l'obligation de voter un dépassement pour un montant de 60 F seulement. Il ne remet pas en cause le travail de l'administration, mais il estime qu'il s'agit de beaucoup de travail pour un si petit montant. Pour cette raison, il s'abstiendra pour ce vote.

Mme GAUTIER partage le même avis.

Comme il n'y a plus d'interventions, **Mme la Présidente** soumet au vote l'entrée en matière : « Que celles et ceux qui acceptent l'entrée en matière sur cette délibération 22-08, lèvent la main. »

Par 14 oui et 6 abstentions, le Conseil municipal accepte l'entrée en matière sur la délibération 22-08 relative à l'approbation d'un crédit d'engagement complémentaire de 60 F, destiné à couvrir le dépassement du crédit relatif à l'acquisition d'un camion type MEILI, d'un tracteur-tondeuse type ISEKI et d'un véhicule utilitaire de type NISSAN e-NV200 pour le service de la voirie.

Mme la Présidente demande à M. LEVY de lire la délibération 22-08.

Après lecture de la délibération et comme il n'y a pas de questions, **Mme la Présidente** soumet au vote la délibération 22-08 : « Que celles et ceux qui approuvent la délibération 22-08, lèvent la main »

Par 15 oui et 5 abstentions, le Conseil municipal accepte la délibération 22-08 relative à l'approbation d'un crédit d'engagement complémentaire de 60 F, destiné à couvrir le dépassement du crédit relatif à l'acquisition d'un camion type MEILI, d'un tracteur-tondeuse type ISEKI et d'un véhicule utilitaire de type NISSAN e-NV200 pour le service de la voirie.

Délibération 22-09 : Proposition du Conseil administratif relative à l'approbation des comptes annuels 2021 dans leur intégralité.

Mme la Présidente demande s'il y a des remarques ou des questions. Comme ce n'est pas le cas, elle soumet au vote l'entrée en matière : « Que celles et ceux qui acceptent l'entrée en matière sur cette délibération 22-09, lèvent la main. »

A l'unanimité (20 oui), le Conseil municipal accepte l'entrée en matière sur la délibération 22-09 relative à l'approbation des comptes annuels 2021 dans leur intégralité.

Mme la Présidente demande à M. SUTTER de lire la délibération 22-09.

Après lecture de la délibération et comme il n'y a pas de questions, **Mme la Présidente** soumet au vote la délibération 22-09 : « Que celles et ceux qui approuvent la délibération 22-09, lèvent la main »

A l'unanimité (20 oui), le Conseil municipal accepte la délibération 22-09 relative à l'approbation des comptes annuels 2021 dans leur intégralité.

Mme la Présidente passe la parole à M. GOEHRING.

Au nom du Conseil administratif, **M. GOEHRING** remercie le Conseil municipal d'avoir approuvé les comptes 2021 à l'unanimité. Il adresse également des remerciements à tout le personnel de la commune, en particulier à Mme Girard Besson et M. Davat pour la bonne tenue et la présentation des comptes, ainsi qu'au Président de la commission des Finances, M. AZARPEY, et à l'ensemble de ses membres pour avoir passé en revue ces comptes ligne par ligne.

Mme la Présidente donne la parole à M. AZARPEY qui prononce le discours suivant.

« Une fois de plus, nous avons la chance de bénéficier des fruits d'un travail rigoureux et responsable de la part de nos Autorités en matière de gestion des deniers publics. Parallèlement, nous enregistrons des revenus importants, 14% plus hauts en matière fiscale que nos projections budgétaires.

Si ces nouvelles sont réjouissantes, la rigueur reste de mise. La participation de la commune aux projets cantonaux et aux dépenses de l'Etat est de plus en plus sollicitée. Cette participation s'ajoute à la péréquation intercommunale qui elle-même est fragilisée et dont les volontés de réforme ajoutent à l'incertitude et au manque de visibilité sur les finances des communes les mieux gérées.

J'ajoute également que notre sens des responsabilités doit nous pousser à investir plus encore pour continuer à faire de Collonge-Bellerive une commune exemplaire en matière de durabilité. Cet investissement aura un coût qu'il nous appartiendra de maîtriser.

Je conserve et nourris malgré tout, la conviction de la capacité des Conseillers municipaux à préparer la commune aux défis futurs, tout en garantissant à nos contribuables une belle qualité de vie et à notre commune, prospérité et résilience.

J'aimerais enfin remercier les membres de l'administration qui œuvrent au quotidien à offrir aux habitants des prestations communales dans le cadre du budget que nous votons. Un merci particulier à l'ensemble des personnes qui ont travaillé sur les comptes et qui ont permis leur présentation sous la forme actuelle.

Vive Collonge-Bellerive ! »

Applaudissements.

Mme la Présidente passe la parole à M. HAINAUT.

Au nom du groupe PLR, **M. HAINAUT** relève qu'il s'agit d'un résultat extrêmement réjouissant, mais qu'il faut rester conscient qu'il ne faut pas considérer comme normal que la commune enregistre des bonis aussi importants chaque année.

Il indique que ces bons résultats sont le fruit d'une action menées par plusieurs acteurs. Tout d'abord, par la bonne gestion du Conseil administratif, suivi par l'administration communale qui fait au mieux avec les moyens donnés. Puis, il revient au Conseil municipal de prendre les bonnes décisions, de donner les bonnes priorités lors des travaux budgétaires. Il ajoute que la commune a également la chance de compter sur une base solide de contribuables, auxquels il adresse ses remerciements. Ceux-ci permettent, années après années, de traiter les habitants de la commune de façon assez exceptionnelle. Il insiste sur le fait qu'il faut poursuivre ce travail en commun, afin que cette situation perdure.

Il relève que certains contribuables payent des impôts au-delà de la moyenne, permettant à la commune d'affecter des budgets pour les personnes âgées, les enfants, les familles en difficulté, ainsi que de financer les infrastructures de la commune.

Au sujet de l'aménagement du territoire, il pense que les décisions prises permettent de trouver une place pour tout le monde et ainsi participer à un certain équilibre. Le plan directeur se veut axé sur un certain nombre de valeurs, d'un côté avec le respect de certains espaces et de l'autre avec des zones géographiques où le développement est largement autorisé.

Concernant la fiscalité des personnes morales, il pense que le montant est encore un peu faible, mais qu'elle a les moyens de l'augmenter. Il estime que la commune pourrait, soit par des investissements, soit par des investissements de propriétaires, accueillir davantage d'entreprises. Il souligne qu'il existe sur la commune des zones très intéressantes, notamment la parcelle « Reuters » qui pourrait apporter des recettes fiscales intéressantes.

Mis à part les revenus, il rappelle qu'il y a aussi des charges. Il pense que durant l'année 2021, le Conseil municipal a assez largement accédé aux demandes formulées par le Conseil administratif et l'administration communale, afin d'aménager le budget de façon à leur permettre de remplir leur mission.

Il indique que le développement de la commune va nécessiter l'adaptation des infrastructures, notamment en termes d'espaces scolaires pour l'école de la Californie

A l'attention de l'administration communale, il demande de ne pas avoir peur d'être agile et d'essayer de faire le plus simple possible. Il pense que l'intervention de M. CURTET au sujet du vote du dépassement de 60 F montre que le Conseil municipal est vraiment à l'écoute et sensible au travail de l'administration.

Pour conclure, il estime que la commune est bien gérée et qu'elle a tous les éléments pour continuer de l'être. Il espère que ce cap sera gardé, afin de rester confiant en la capacité de la commune à conduire cette politique.

Applaudissements.

Au nom du groupe PDC, **M. KAELIN** remercie l'administration communale, en particulier MM. GOEHRING et M. DAVAT pour avoir présenté des comptes très précis et faciles à comprendre. Il relève le travail remarquable effectué.

Il remercie également l'administration communale qui a su gérer les consignes budgétaires tout au long de l'année 2021. Il souligne que les bénéfices enregistrés les années précédentes ne veulent pas dire qu'il en sera de même dans le futur. Néanmoins, il relève que les bénéfices de la commune ont permis d'accumuler de la fortune.

Il rappelle les projets déjà réalisés par la commune comme le Quadrilatère, la crèche et le service social. Il ajoute que la commune grandit et que certains services de la commune auront plus de tâches et devront donc avoir plus de personnel et de compétences. Il revient sur les investissements futurs, comme l'immeuble pour les personnes âgées et les installations sportives.

Applaudissements.

M. LEVY prononce le discours suivant au nom du groupe Vert'libéral.

« Je tenais à remercier le Président de la commission des Finances, M. Azarpey, le Conseil administratif, le service de comptabilité et le secrétariat, Mme Girard Besson et M. Davat, pour leur travail rigoureux, comme toujours, et l'excellente gestion des impôts de nos communiens.

J'aimerais également remercier à nouveau le Conseil administratif et toutes les équipes dévouées de la commune, qui ont continué à être à l'écoute de nos communiens les plus impactés par cette pandémie, et nous saluons entre autres le renforcement, que nous avons soutenu, du service social.

Cette clôture d'exercice est encourageante : pour la deuxième année de la pandémie, nos finances restent excédentaires, les dépenses sont contrôlées et la tendance pour les rentrées fiscales semblent également à la hausse. C'est une excellente nouvelle pour notre commune, qui peut appréhender cette période, certes toujours incertaine, avec un certain optimisme. En 2021, la commune a montré non seulement qu'elle a à cœur un équilibre salubre non seulement financier, mais elle a également mis l'humain au centre. Le développement des structures d'accueil avec des places de crèche, ou encore les rénovations à venir du Stade de la Californie en sont des exemples. Le pouvoir d'attraction pour la population et les entreprises ne peut qu'en être renforcés.

Il faut cependant se garder, dans ce contexte très favorable, de ne pas surcharger trop vite nos services publics, comme nos écoles, au-delà de leurs capacités. Une densification raisonnée, dans les limites de nos infrastructures, et du respect d'un environnement écologique et humain harmonieux doit rester la ligne maîtresse de notre développement comme il l'a été.

Nous nous réjouissons de voir actées certaines avancées que nous avons proposées ou soutenues dans les domaines du développement économique et humain durable, comme les subventions aux vélos et aux abonnements demi-tarif des CFF, qui ont prouvé leur succès dès leur implémentation. La liaison des réseaux cyclables entre Vézenaz et Collonge sera, nous l'espérons, une des avancées de l'année à venir. Et nous espérons que notre commune continuera de soutenir l'efficacité des bâtiments, publics et privés, et le développement des énergies renouvelables. Cela ferait de Collonge-Bellerive une commune pionnière ; elle en a les moyens et sa population a montré son intérêt pour ces initiatives.

Je vous remercie. »

Applaudissements.

Mme la Présidente passe la parole à **M. WISLER** qui prononce le discours suivant.

« Au nom du groupe Alternative communale, je remercie la commission des Finances et son Président, Monsieur Azarpey, le Conseil administratif, ainsi que les employés communaux pour le travail effectué avec une tenue des comptes des plus exemplaires.

Ces deux dernières années ont été particulièrement éprouvantes pour les habitants de la commune qui ont dû faire face à une pandémie ayant grandement affecté leur quotidien. C'est maintenant que l'on commence à voir les répercussions notamment sur les jeunes et les aînés avec un accroissement de la précarité, qui affecte négativement leur vie sociale.

Pour le futur, on doit se concentrer particulièrement sur les points suivants, à savoir :

- Cette période post COVID a mis en lumière le fait que les jeunes et moins jeunes souffrent des conséquences de cette pandémie. Et que des solutions doivent être trouvées pour notre rive gauche et pour cela, nous apprécions le nouveau service social littoral et nous remercions d'ores et déjà, la responsable du service des affaires sociales, Madame Delphine Plantier qui œuvre pour résoudre ces thématiques ;*
- Trouver des solutions pour venir en aide aux familles, aux aînés, aux chômeurs de longue date en raison des différentes crises (guerre, pandémie, hausse des prix, avec pour conséquence une inflation galopante) ;*
- Notre groupe doit continuer à amener des thématiques typiques de notre temps, comme le harcèlement scolaire. Ce travail a été fait au sein de la commission Scolaire qui a débouché sur cinq spectacles de Sonia Grimm offerts par la commune aux jeunes et aux familles ;*
- Toujours pour ce qui concerne l'aide aux familles : notre groupe Alternative communale a proposé une motion qui s'est transformée en subventions pour la rentrée scolaire en 2021. Ceci doit être pérennisé ;*
- Nous devons toujours œuvrer pour augmenter les subventions qui encouragent la mobilité douce et responsable, du type abonnements TPG et CFF, cartes journalières et demi-tarifs, vélos ordinaires, vélos électriques.*

Avec notre soutien, nous sommes heureux de la reprise des événements culturels et activités variées de nos associations communales, spectacles et manifestations.

Nous devons continuer à renouveler le parc immobilier de la commune et développer des loyers pour les familles avec des moyens modérés. Continuer avec des subventions pour améliorer la diminution de l'empreinte carbone. Planifier le développement de nos services et de nos infrastructures est nécessaires, comme prévoir des installations, des espaces de rencontre, ainsi que trouver des locaux pour les différentes associations culturelles, sportives, en adéquation avec la croissance démographique de notre population.

Nous devons prolonger nos actions en faveur de notre population et toutes les personnes qui travaillent pour développer et grandir notre commune pour la période à venir.

L'Alternative communale remercie d'ores et déjà les membres du Conseil municipal pour leur soutien dans la mise en action et la réalisation de ces projets avec optimisme vers un futur, avec un souffle nouveau.

Nous sommes heureux du bon résultat des comptes et nous soulignons que cela est dû aux rentrées d'impôts des personnes physiques que nous remercions.

Continuons à œuvrer de manière collégiale au sein du Conseil municipal pour le bien-être de tous nos habitants. »

Applaudissements.

Mme la Présidente passe au point suivant de l'ordre du jour.

7. PROJET DE DELIBERATION

Il n'y a pas de projet de délibération.

8. PROJET DE RESOLUTION

Résolution 22-03 : Résolution relative à la décision de l'Assemblée générale de l'Association des Communes Genevoises du 6 avril 2022, relative à l'octroi, par le Fonds intercommunal à la Ville de Genève, d'une subvention de fonctionnement de 6'200'000 F au titre de la participation des communes au financement de l'accueil des personnes sans abri en 2022

Mme la Présidente demande s'il y a des remarques ou des questions.

Mme GAUTIER indique que lors de la commission des Finances de la veille, la majorité de la commission, en particulier le groupe PLR, s'est prononcée en faveur d'exercer son droit de véto.

Elle indique que certains pourraient penser qu'il s'agit d'un vote pour ne plus aider les sans-abris, mais ce n'est pas le cas. La commune a déjà beaucoup fait pour les sans-abris, elle a toujours répondu positivement et donné de l'argent lorsque l'Hospice général est venu en demander, elle continuera d'ailleurs à le faire.

Par le fait d'exercer son droit d'opposition, elle souligne qu'il s'agit simplement de montrer un désaccord et rappeler que les communes ne sont pas un puit sans fond. Les comptes qui viennent d'être votés sont bons, mais il est possible que ceux de 2022 ne le soient pas autant.

M. THORENS précise qu'une loi cantonale a été votée en 2021 et prévoit, dès 2023, un financement par les communes de l'accueil des personnes sans-abri. Il souligne que ce qui est discuté ce soir, c'est la période 2022.

Il évoque les problèmes de forme qui ont eu lieu dans le cadre de l'Assemblée générale (problèmes de non-respect des délais de convocation, de mise à disposition de documents et de méthode de vote). De plus, le Président du Fonds intercommunal (FI) a indiqué que le FI n'avait pas les moyens de couvrir la dépense qui allait être votée. C'est principalement pour ces raisons-là que certaines communes ont souhaité exercer leur droit d'opposition.

M. LEVY informe que le groupe Vert'libéral soutient la position du groupe PLR dans l'idée qu'il est essentiel de trouver une solution durable aux problèmes d'accueil des sans-abris, mais s'oppose à la forme des discussions et au vote qui a prévalu lors de l'Assemblée générale de l'Association des communes genevoises.

Au nom du groupe PDC, **M. KAELIN** indique que si opposition il y a, il ne s'agit que d'une opposition de forme et son groupe estime inadéquat de condamner le fond pour une question de forme. L'accueil des personnes sans-abri est un problème réel, un peu plus présent à Genève que dans d'autres villes suisses.

Selon lui, le fait d'exercer ce droit d'opposition serait un mouvement d'humeur qui pourrait être mal compris et risquerait de se retourner contre la commune qui est une des plus riches du canton. Il estime que la commune pourra manifester sa désapprobation par rapport à la forme que cette décision a prise, tout en acceptant le fond.

Par conséquent, le groupe PDC s'opposera à exercer le droit d'opposition.

Pour le groupe Alternative communale, **M. WISLER** se réfère au rapport fait par un professeur de l'Université de Genève indiquant un manque de 730 places pour les personnes sans-abri. A ce jour,

seules 300 sont disponibles. Sur la forme, il est en effet regrettable la manière dont ce sujet a été traité. Toutefois, il souhaite souligner la rapidité et la bonne réaction de l'Association des communes genevoises par rapport à la situation. Il ajoute que dans un pays aussi riche que la Suisse, il doit être possible de donner un logement à tout le monde.

Comme il n'y a plus d'interventions, **Mme la Présidente** soumet au vote l'entrée en matière : « Que celles et ceux qui acceptent l'entrée en matière sur cette résolution 22-03, lèvent la main. »

A l'unanimité (20 oui), le Conseil municipal accepte l'entrée en matière sur la résolution 22-03 relative à la décision de l'Assemblée générale de l'Association des Communes Genevoises du 6 avril 2022, relative à l'octroi, par le Fonds intercommunal à la Ville de Genève, d'une subvention de fonctionnement de 6'200'000 F au titre de la participation des communes au financement de l'accueil des personnes sans abri en 2022.

Mme la Présidente demande à M. GIANNASI de lire intégralement la résolution 22-03.

Après lecture de la résolution et comme il n'y a pas de questions, **Mme la Présidente** soumet au vote la résolution 22-03 : « Que celles et ceux qui acceptent d'exercer leur droit d'opposition, lèvent la main. »

Par 13 oui et 7 non, le Conseil municipal accepte d'exercer son droit d'opposition à l'encontre de la décision de l'Assemblée générale de l'Association des Communes Genevoises du 6 avril 2022, relative à l'octroi, par le Fonds intercommunal à la Ville de Genève, d'une subvention de fonctionnement de 6'200'000 F au titre de la participation des communes au financement de l'accueil des personnes sans abri en 2022

9. PROJET DE MOTION

Il n'y a pas de projet de motion.

10. QUESTIONS AU CONSEIL ADMINISTRATIF

Mme la Présidente demande s'il y a des questions pour le Conseil administratif.

Chiens sans laisse

M. ZWAHLEN fait part d'une interpellation d'un promeneur par un agent de la police municipale. Ce dernier lui aurait reproché de ne pas tenir son chien en laisse sur un chemin communal. De plus, ce promeneur n'a pas apprécié la manière dont la discussion s'est déroulée.

Il souhaite rendre attentif sur la teneur de l'article 71 de l'Ordonnance du 28 avril 2008 sur la protection des animaux qui stipule que les chiens doivent être sortis tous les jours et, en fonction de leur besoin de mouvements, doivent aussi, dans la mesure du possible, pouvoir se mouvoir librement sans être tenus en laisse. Il souhaite connaître la base légale sur laquelle se basent les agents de la police municipale.

M. GOEHRING indique que le Conseil d'Etat a envoyé encore récemment un courrier incitant les agents de la police municipale à veiller que tous les chiens soient tenus en laisse, notamment aux abords des champs. Il va se renseigner et reviendra sur ce sujet.

M. HAINAUT rappelle que lorsqu'un propriétaire de chien va chercher la médaille annuelle, il reçoit un document contenant les textes légaux au sujet des règles en la matière.

M. ZWAHLEN indique que le droit fédéral est supérieur.

M. SUTTER informe que pour respecter cette loi fédérale des endroits ont été prévus pour que les chiens puissent se balader sans laisse.

Accueil des réfugiés de la guerre en Ukraine

Mme GAUTIER revient sur les actions proposées par la commune aux personnes réfugiées de la guerre en Ukraine. Elle a été interpellée par des habitants de la commune qui accueillent des familles ukrainiennes pour savoir si la commune pouvait financer en partie ou en totalité des activités estivales proposées par le Point d'Interro par exemple, comme cela se fait dans des communes voisines, notamment celle de Cologny.

M. THORENS rappelle que la commune organise des cours de français à travers l'Association Les Ponts pour lesquels elle met des salles à disposition, ainsi que des moments de rencontre entre les familles ukrainiennes. Il ajoute qu'une personne de l'administration communale a augmenté son taux d'activité pour coordonner les actions en faveur de ces réfugiés.

Au sujet du subventionnement des camps, il indique que le Conseil administratif a étudié récemment cette question. Il précise que pour les familles de la commune dans la précarité, la commune donne uniquement une participation financière. Pour une question d'égalité de traitement, il informe que le Conseil administratif a renoncé à un soutien d'office pour les réfugiés. De plus, il relève que certaines familles ukrainiennes ne sont pas forcément dans la précarité, comme cela peut être le cas pour certaines familles de la commune.

Mme la Présidente poursuit l'ordre du jour.

11. COMMUNICATIONS DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

Mme la Présidente demande s'il y a des communications de la part des membres du Conseil municipal.

Concert de la Fanfare de Collonge-Bellerive – 22 mai 2022 – Ferme de Saint-Maurice

M. GIANNASI invite les membres du Conseil municipal à se rendre au concert de la fanfare de Collonge-Bellerive. Il indique que cette année la fanfare s'est associée avec la fanfare du Petit-Saconnex et des commerçants proposeront des stands du terroir.

Sécurité informatique

M. BIRCHLER est satisfait d'apprendre en début de séance que le SIACG a commencé à réagir à cette problématique.

M. THORENS ajoute que le SIACG a commencé il y a déjà bien longtemps à réfléchir à la sécurité informatique.

Rocade dans les commissions – groupe Vert'libéral

M. LEVY annonce une rocade au sein des commissions. M. GINDRAUX siégera à la commission Environnement et développement durable et lui-même à la commission Culture et loisirs.

Association Les Ponts - demandes

Mme la Présidente cède la Présidence au vice-Président le temps de son intervention.

Mme DI ROMANO indique avoir assisté à un concert organisé dans le cadre de l'anniversaire de l'Association Les Ponts et plusieurs demandes lui ont été rapportées. Elle indique que cette association recherche de salles pour donner des cours de français, des guitares (même détériorées) et des personnes parlant le russe ou l'ukrainien.

Comme il n'y a plus de communications, **Mme la Présidente** passe au point suivant de l'ordre du jour.

12. COMMUNICATIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Mme la Présidente passe la parole à M. le Maire.

Tribune Rives-Lac - réponse à la question de M. CURTET posée lors du Conseil municipal du 23 novembre 2021

M. THORENS indique qu'historiquement, lors des précédentes législatures, cette proposition de participation a été analysée à deux reprises et a été déclinée pour les raisons suivantes :

- il était question d'une sollicitation des ressources internes de la commune pour transmettre des informations régulières sur la vie de la commune et les manifestations des associations ;
 - la contribution financière était importante (coût 5.20 F/habitant soit 44'200 F) ;
 - le rapport pertinence de l'information/coûts n'avait pas été jugé satisfaisant par ses prédécesseurs.
- Au regard de ces éléments, il indique que le Conseil administratif avait jugé plus pertinent de renforcer les ressources de communication propres à la commune pour professionnaliser et étoffer le journal communal (engagement d'une rédactrice).

D'une manière générale, il indique que cette publication mensuelle (voire 13 fois/an) est éditée par La Tribune de Genève SA et couvre des petites communes de la Rive gauche (Anières, Choulex, Cologny, Corsier, Meinier, Hermance) et de la Rive droite (Bellevue, Genthod, Pregny-Chambésy). Les communes transmettent très régulièrement les informations à un journaliste dédié qui choisit ce qui sera approfondi et publié. La commune n'a pas de droit de sélection, ni de relecture sur les éléments publiés. Les associations communales sont encouragées à communiquer leurs manifestations.

Au vu de ces éléments, il informe que le Conseil administratif ne souhaite pas revenir sur l'option prise par ses prédécesseurs. Il confirme ne pas vouloir s'associer à cette publication, notamment en regard des montants en jeux et des besoins en interne pour la communication.

l'épicentre

M. THORENS annonce le prochain concert le 11 juin avec le groupe de l'artiste cubain exceptionnel Cucurucho Valdès Septet.

Fin de l'année de présidence du Conseil administratif de M. THORENS

M. THORENS relève que c'est sa dernière séance en tant que Maire. Il souhaite remercier tous les membres du Conseil municipal, les employés communaux pour le travail significatif et pour leur grande implication. Il tient également à féliciter les membres du Conseil municipal pour le vote unanime pour la mise en place de suppléants au sein du Conseil municipal. Il remercie également ses collègues du Conseil administratif pour leur excellente collaboration qui est bénéfique pour faire avancer les projets de la commune.

Il souhaite à Mme LAPAIRE une très bonne année de mairie, pleine de satisfactions.

Pour terminer, il félicite et remercie Mme DI ROMANO pour son année de présidence du Conseil municipal et pour son excellente collaboration.

Il lui remet un bouquet de fleurs.

Applaudissements.

Promotions scolaires – 1^{er} juillet 2022

Mme LAPAIRE annonce que les membres du Conseil municipal sont cordialement invités à participer le jour des promotions au cortège qui se formera à 18h30 au chemin du Pétray (rendez-vous à 18h15), puis à l'apéritif avec le corps enseignant qui se tiendra à 19h00.

Scolaire divers

Elle sollicite des bénévoles pour l'attribution des livres dans les classes.

Elle souligne que la commune délivre des prix au meilleur élève de chaque école du secondaire II, domicilié sur la commune (note minimal 5) et invite les Conseillers municipaux à s'annoncer s'ils souhaitent remettre ces prix, lors des cérémonies organisées par les écoles.

M. GOEHRING n'ayant pas de communications, **Mme la Présidente** passe au point suivant de l'ordre du jour.

13. BILAN DU TRAITEMENT DES NATURALISATION PAR LE PRESIDENT DE LA COMMISSION JURIDIQUE ET NATURALISATIONS

Conformément à la loi sur l'administration des communes (LAC), **M. WISLER**, Président de la commission Juridique et naturalisations fait part du rapport des travaux de la commission concernant les dossiers de naturalisation.

M. WISLER informe du nombre de dossiers traités durant la législature 2021-2022. 18 dossiers ont été traités, ce qui représente 24 personnes majeures. Cela représente deux dossiers de plus que durant l'année de législature précédente. Il précise que la majorité des demandeurs de naturalisation sont d'origine française et du Royaume-Uni. Il remercie les membres du Conseil municipal qui ont effectué ces visites, ainsi que le secrétariat du Conseil municipal.

Mme la Présidente remercie l'assemblée et prie les membres de l'administration, les Conseillers administratifs, ainsi que le public, de quitter la salle, afin de laisser les Conseillers municipaux procéder au traitement des demandes de naturalisation qui doit avoir lieu à huis-clos.

14. NATURALISATIONS A HUIS-CLOS

Deux dossiers de naturalisation sont traités.

Mme la Présidente remercie l'assemblée et lève la séance à 22h45.

Collonge, le 17 mai 2022.



Législature 2020-2025
Résolution 22-02
Séance du 17 mai 2022

Proposition relative à l'approbation des comptes et du rapport de l'organe de révision de l'exercice 2021 du Groupement intercommunal du Centre Sportif de Rouelbeau.

Conformément à l'article 29, al. 3, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 (B 6 05),

vu l'article 23 des statuts du Groupement intercommunal du Centre Sportif de Rouelbeau,

vu le rapport de l'organe de contrôle délivré, en date du 22 février 2022, par berney & associés sa, société fiduciaire,

vu les comptes 2021 dudit Groupement approuvés par le Conseil du Groupement en date du 3 mars 2022,

vu le rapport de la commission des Finances du 11 avril 2022,

sur proposition du Conseil administratif,

Le Conseil municipal
en présence de 21 de ses membres
accepte par 19 oui et 1 abstention (majorité simple)

1. D'approuver les comptes et le rapport de l'organe de révision de l'exercice 2021 du Groupement intercommunal du Centre Sportif de Rouelbeau.



Législature 2020-2025
Délibération 22-06
Séance du 17 mai 2022

Proposition relative à l'approbation des comptes et du rapport de l'organe de révision de l'exercice 2021 de la Fondation Intercommunale des Terrains Industriels et Artisanaux de la Pallanterie.

Conformément à l'article 30, al. 1, lettre i), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 (B 6 05),

vu l'article 5 al. 2 des statuts de la Fondation Intercommunale des Terrains Industriels et Artisanaux de la Pallanterie du 12 octobre 2018,

vu le rapport de l'organe de contrôle délivré, en date du 27 avril 2022, par la Société fiduciaire d'expertise et de révision S.A.,

vu les comptes 2021 de ladite Fondation approuvés par le Conseil de Fondation en date du 27 avril 2022,

vu le rapport de la commission des Finances du 11 avril 2022,

sur proposition du Conseil administratif,

Le Conseil municipal
en présence de 21 de ses membres
accepte par 19 oui et 1 abstention (majorité simple)

1. D'approuver les comptes et le rapport de l'organe de révision de l'exercice 2021 de la Fondation Intercommunale des Terrains Industriels et Artisanaux de la Pallanterie.



Législature 2020-2025
Délibération 22-07
Séance du 17 mai 2022

Proposition relative à l'approbation du rapport d'activité, des comptes et du rapport de l'organe de révision de l'exercice 2021 de la Fondation communale immobilière de Collonge-Bellerive.

Conformément à l'article 30, al. 1, lettre i), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 (B 6 05),

vu l'article 5 des statuts de la Fondation communale immobilière de Collonge-Bellerive du 8 février 2022,

vu le rapport de l'organe de contrôle délivré, en date du 24 mars 2022 par la fiduciaire Berney Associés Audit S.A.,

vu les comptes 2021 de ladite Fondation approuvés par le Conseil de Fondation en date du 28 mars 2022,

vu le rapport d'activité 2021 de ladite Fondation approuvé par le Conseil de Fondation en date du 4 mai 2022,

vu le rapport de la commission des Finances du 11 avril 2022,

sur proposition du Conseil administratif,

Le Conseil municipal
en présence de 21 de ses membres
accepte 19 oui et 1 abstention (majorité simple)

1. D'approuver le rapport d'activité, les comptes et le rapport de l'organe de révision de l'exercice 2021 de la Fondation communale immobilière de Collonge-Bellerive.



Législature 2020-2025
Délibération 22-08
Séance du 17 mai 2022

Proposition relative à l'approbation d'un crédit d'engagement complémentaire de 60 F, destiné à couvrir le dépassement du crédit relatif à l'acquisition d'un camion type MEILI, d'un tracteur-tondeuse type ISEKI et d'un véhicule utilitaire de type NISSAN e-NV200 pour le service de la voirie

Conformément aux articles 30, al. 1 lettres e) et m) et 31 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 (B 6 05),

vu le crédit d'engagement, d'un montant de 463'000 F, voté par le Conseil municipal, le 22 juin 2021 (délibération 21-13), relatif à l'acquisition d'un camion type MEILI, d'un tracteur tondeuse type ISEKI et d'un véhicule utilitaire de type NISSAN e-NV200 pour le service de la voirie,

vu le décompte final du 18 mars 2022 s'élevant à 463'060 F,

vu le rapport de la commission des Finances du 11 avril 2022,

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal
en présence de 21 de ses membres
accepte par 15 oui et 5 abstentions (majorité simple)

1. D'ouvrir au Conseil administratif, un crédit d'engagement complémentaire de 60 F pour couvrir ce dépassement.
2. D'amortir cette dépense selon les modalités définies pour le crédit d'engagement voté le 21 juin 2021, soit au moyen des annuités qui figureront dans le budget de fonctionnement sous le N° 61.33 « Amortissements des investissements » jusqu'en 2028.

Proposition relative à l'approbation des comptes annuels 2021 dans leur intégralité.

Conformément à l'article 30, al.1, lettres d) et f) de la loi sur l'administration des communes, le Conseil municipal délibère sur les comptes annuels de la commune dans leur intégralité ainsi que sur les crédits budgétaires supplémentaires et les moyens de les couvrir,

vu que l'article 19 du règlement d'application de la loi sur l'administration des communes précise que les comptes annuels se composent du bilan, du compte de résultats, du compte des investissements, du tableau des flux de trésorerie, et de l'annexe (dont le contenu est listé à l'article 28 du règlement d'application de la loi sur l'administration des communes),

vu que l'organe de révision recommande l'approbation des comptes 2021 dans son rapport qui a été transmis au Conseil municipal,

vu le rapport de la commission des Finances du 11 avril 2022,

vu les articles 30, al.1, lettres d) et f), et 107 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984, ainsi que l'article 20 du règlement d'application de la loi sur l'administration des communes du 26 avril 2017,

sur proposition du Conseil administratif,

Le Conseil municipal
en présence de 21 de ses membres
accepte à l'unanimité (20 oui) (majorité simple)

1. D'approuver les comptes annuels de la commune pour l'exercice 2021 dans leur intégralité annexés à la présente délibération.
2. D'approuver le compte de résultats 2021 pour un montant de **47'949'472.66 F** (dont à déduire les imputations internes de **797'817 F**, soit net **47'151'655.66 F**) aux charges et de **49'948'113.14 F** (dont à déduire les imputations internes de **797'817 F**, soit net **49'150'296.14 F**) aux revenus, l'excédent de revenus s'élevant à **1'998'640.48 F**.
Cet excédent de revenus total se décompose de la manière suivante :
Résultat opérationnel de **15'010'715.27 F** d'excédent de revenus et résultat extraordinaire de **13'012'074.79 F** d'excédent de charges.
3. D'approuver le compte des investissements 2021 pour un montant de **26'909'549.55 F** aux dépenses et de **2 F** aux recettes, les investissements nets s'élevant à **26'909'547.55 F**.
4. D'approuver le bilan au 31 décembre 2021, totalisant à l'actif et au passif un montant de **232'368'297.42 F**.
5. D'accepter les crédits budgétaires supplémentaires 2021 pour un montant total de **631'806.30 F** dont le détail figure à l'annexe 17 des comptes annuels joints à la présente délibération.
6. Ces crédits budgétaires supplémentaires sont couverts par les plus-values enregistrées aux revenus ainsi que par les économies réalisées sur d'autres rubriques de charges.
7. D'attribuer l'excédent de revenus à la réserve conjoncturelle pour un montant de **1'072'352.60 F**.

Résolution relative à la décision de l'Assemblée générale de l'Association des Communes Genevoises du 6 avril 2022, relative à l'octroi, par le Fonds intercommunal à la Ville de Genève, d'une subvention de fonctionnement de 6'200'000 F au titre de la participation des communes au financement de l'accueil des personnes sans abri en 2022

Conformément à l'art. 79 de la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984 (B 6 05),

vu la décision de l'Assemblée générale de l'Association des Communes Genevoises (ACG) du 6 avril 2022, relative à l'octroi, par le Fonds intercommunal à la Ville de Genève, d'une subvention de fonctionnement de 6'200'000 F, au titre de la participation des communes au financement de l'accueil des personnes sans abri en 2022,

vu que cette proposition de décision ne figurait pas à l'ordre du jour envoyé le 25 mars 2022,

vu que cette proposition de décision n'est parvenue aux communes que la veille de la séance, soit le 5 avril 2022, sans respecter l'article 14 al. 4 et 6 des statuts, ne permettant pas aux exécutifs des communes d'analyser la proposition, ainsi que d'échanger et de se concerter sur la position à adopter,

vu l'intervention, en séance plénière de l'Assemblée générale de l'ACG, du président du Fonds Intercommunal, M. Laurent Tremblet, rendant attentive l'Assemblée à l'impossibilité de couvrir la dépense proposée par la fortune du Fonds Intercommunal,

vu l'absence de proposition de vote sur des montants alternatifs de participation à l'accueil des personnes sans abri, bien que des demandes dans ce sens aient été exprimées avant le vote,

vu les conséquences importantes de cette décision sur la fortune du Fonds Intercommunal, qui se retrouve réduite à néant, limitant drastiquement la marge de manœuvre du Conseil du Fonds pour le financement de futurs projets,

vu les potentielles répercussions de celle-ci sur le financement, par le Fonds Intercommunal, d'autres prestations, notamment la participation de ce fonds aux dépenses du Groupement intercommunal pour l'animation parascolaire,

vu les problématiques de fond et de forme exposées ci-dessus et étant précisé que la commune de Collonge-Bellerive est favorable à une participation négociée des communes au financement de l'accueil des personnes sans abri, sous réserve d'un processus décisionnel respectueux, d'une information complète et documentée, ainsi que d'un financement réaliste et sécurisé,

Sur proposition du Conseil municipal,

le Conseil municipal
en présence de 21 de ses membres
accepte par 13 oui et 7 non (majorité simple)

1. D'exercer son droit d'opposition à la décision de l'Assemblée Générale de l'Association des Communes Genevoises du 6 avril 2022, relative à l'octroi, par le Fonds intercommunal à la Ville de Genève, d'une subvention de fonctionnement de 6'200'000 F au titre de la participation des communes au financement de l'accueil des personnes sans abri en 2022.
2. De demander au Conseil administratif, de solliciter de l'Assemblée générale de l'Association des Communes Genevoises, une nouvelle discussion au sujet de cette participation et notamment sur le financement de celui-ci, ainsi qu'un nouveau vote.



3. De demander à l'Association des Communes Genevoises, à son comité et son président, un strict respect des dispositions des statuts et du règlement de l'Association des Communes Genevoises relatives aux convocations des séances et des modalités de vote.





**RESUME DES DECISIONS PRISES LORS DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU
17 MAI 2022**